



Renseignement sur vente de bien

Par **Grande Savane**, le **07/11/2020 à 19:56**

Bonjour,rnrnJ'ai été marié et vivions à une habitation sur deux niveaux dont nous étions propriétaire, nous avons divorcé, au jugement ce qui m'a été attribué c'était la partie du bas de la maison , donc mon ex épouse devrait concerver la partie du haut ; mais entre temps la maison a été incendiée et devenue invivable. Avec mon ex épouse nous avons décidé de vendre.rnrnAlors j'aimerais faire les réparations à mes frais avant la vente, donc j'aimerais savoir si après la vente je pourrai récupérer les dépenses effectuées avant de faire le partage des frais.rnrnJe vous remercie de votre réponse.rnrnCordialementrnrnxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **Visiteur**, le **07/11/2020 à 21:39**

BonsoirrnrnAucun problème pour votre projet car vous n'êtes plus mariés et vous allez financer ces travaux sur vos fonds propres. Conservez toute trace et , votre épouse et vous, établissez une convention que vous remettrez à votre avocat ou votre notaire.

Par **medor**, le **08/11/2020 à 22:43**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse, par contre je voudrais vous préciser que le logement se trouve à la Martinique et mon ex épouse et moi habitons la région parisienne, peut on voir un avocat ou notaire en région parisienne ou forcément à la Martinique ?rnrnCordialement

Par **Visiteur**, le **09/11/2020** à **11:02**

BonjourrrrrLà où vous résidez, bien entendu...

Par **medor**, le **09/11/2020** à **21:58**

Merci